



EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

UPR INFO PRE-SESSION POUR LA RDC
Aout 2024



**Présentation du Groupe d'Action pour les
Droits de la Femme**

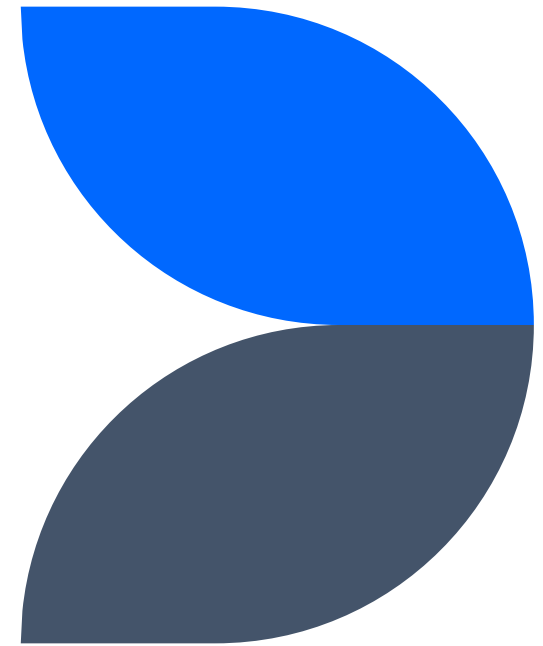


PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

- Le Groupe d'Action pour les Droits de la Femme, GADF, est un regroupement d'organisations œuvrant pour la promotion et la défense des droits de femmes et des autres groupes vulnérables, ainsi que pour la lutte contre les violences à l'égard des femmes.
- Les domaines d'intervention du groupe sont principalement la lutte contre les violences faites aux femmes, le droit à la santé et le droit économique et socio-culturel.

Thématiques:

« Les droits à la réparation des victimes de violences liées aux conflits, les violences domestiques, les violences à l'égard des femmes et les droits à la santé »



DROITS À LA RÉPARATION DES VICTIMES DE VIOLENCES LIÉES AUX CONFLITS

Situation Actuelle

- Les conflits récurrents à l'Est du pays;
- Affectation de 2500 nouveaux magistrats de 5000 recrutés en 2022 et quelques anciens dans tous les ressorts du pays à la suite de cinq décisions d'organisations judiciaires prises le 30 décembre 2023
- Accès Limité à la justice, la réparation, la réinsertion et au relèvement communautaire des victimes;
- Institution du fond de réparation des victimes de conflits armés
- Présence des organisations d'aide aux victimes

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons donc au gouvernement Congolais de :

- Etendre les bureaux territoriaux de représentation de Fonds National de Réparation des Victimes (FONAREV) et mettre en place un mécanisme de collaboration entre ce fond et les organisations de la société civile;
- Renforcer les capacités techniques et financières des organisations d'aide aux victimes dans la mise en œuvre de la loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.

VIOLENCES DOMESTIQUES

Situation Actuelle

- Mesures de protection inexistantes ;
- Absence des lois spécifiques protégeant les victimes des violences domestiques
- Pas reconnues en terme de violence spécifique ni considérées comme indicateur
- Pas de statistiques de victimes au niveau étatique

RECOMMANDATIONS

Nous appelons le gouvernement Congolais à :

- Adopter une loi spécifique protégeant les victimes des violences domestiques ou intrafamiliales ;
- Renforcer les mécanismes existants tels que l'agence de lutte contre les violences à l'égard de femmes AVIFEM des moyens financiers et techniques et créer des centres d'accueil pour refuge, pour accompagnement et conseil aux victimes.

VIOLENCES A L'EGARD DES FEMMES

Situation actuelle

- Forte stigmatisation des victimes de violences sexuelles
- Impunité des auteurs
- Procédures judiciaires peu transparents à des couts élevés

RECOMMANDATIONS

Nous recommandons donc au gouvernement Congolais de :

- Organiser, en collaboration avec les organisations de défense des droits de femmes et autres groupes vulnérables, des campagnes de sensibilisation sur les méfaits de violences basées sur le genre ;
- Doter et étendre dans tous les territoires congolais les centres intégrés des services multisectoriels, CISM en sigle, des kits complets dans les 4 services pour la prise en charge des survivantes de VBG

DROITS A LA SANTE

Situation Actuelle

- Insuffisance d'offres de service adéquat;
- Faibles moyens techniques et financiers alloués aux services de santé;
- Indisponibilité des services de santé surtout en milieu rural;
- Faible accès aux services de santé sexuelle et reproductive causant la mortalité maternelle et les avortements clandestins.

RECOMMANDATIONS

Ainsi, nous recommandons au gouvernement Congolais de :

- Etendre la couverture santé universelle dans toutes les provinces en tenant compte de l'objectif de développement durable 3 (ODD3) ;
- Appuyer les organisations de la société civile dans la vulgarisation du protocole de Maputo auprès des jeunes, leaders communautaires, leaders religieux, prestataires de santé et auxiliaires de justice ;
- Renforcer les capacités techniques de prestataires de santé en matière d'avortement sécurisé

RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES

- ❖ Renforcer les capacités techniques et financières des organisations d'aide aux victimes dans la mise en œuvre de la loi fixant les principes fondamentaux relatifs à la protection et à la réparation des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes de crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité;
- ❖ Adopter une loi spécifique protégeant les victimes des violences domestiques ou intrafamiliales ;
- ❖ Organiser, en collaboration avec les organisations de défense des droits de femmes et autres groupes vulnérables, des campagnes de sensibilisation sur les méfaits de violences basées sur le genre ;
- ❖ Etendre la couverture santé universelle dans toutes les provinces de la RDC en tenant compte de l'objectif de développement durable 3 (ODD3)



*Excellences Mesdames Et
Messieurs, Merci Pour Votre
Aimable Attention*